

REPUBLIQUE FRANÇAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU MARDI 23 MARS 2021**

**BM2021/03/23/03: ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT
METROPOLITAIN**

DATE DE LA CONVOCATION : 17 mars 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 44

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER, Président

SECRETAIRE DE SEANCE : Quentin GESELL

LE BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5219-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2016/02/18/03 du Conseil de la métropole du Grand Paris portant délégation de compétence au Bureau pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels les décisions d'octroi de financement au titre du FIM,

Vu la délibération 2017/12/08/04 du Conseil de la métropole du Grand Paris portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière d'aménagement de l'espace métropolitain,

Vu la délibération 2017/12/08/05 du Conseil de la métropole du Grand Paris portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel,

Vu la délibération n°CM2017/08/12/09 du Conseil de la métropole du Grand Paris relative à la compétence « Lutte contre les nuisances sonores » de la métropole du Grand Paris, la délibération n°CM2017/08/12/10 du Conseil de la métropole du Grand Paris relative à la compétence « Lutte contre la pollution de l'air » de la métropole du Grand Paris, la délibération n°CM2017/08/12/11 du Conseil de la métropole du Grand Paris relative à la compétence « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » de la métropole du Grand Paris, et la délibération n°CM2017/08/12/12 du Conseil de la métropole du Grand Paris relative à la compétence « valorisation du patrimoine naturel et paysager » de la Métropole du Grand Paris,

Vu la délibération n°CM2017/08/12/13 du Conseil de la métropole du Grand Paris relative à la compétence GEMAPI de la métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2018/12/07/01 du Conseil de la métropole du Grand Paris portant définition de l'intérêt métropolitain en matière d'amélioration du parc immobilier bâti, et de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre,

Vu les délibérations CM2016/09/21 portant création du fonds d'investissement métropolitain, et CM2019/02/08/08 portant adoption du règlement intérieur, CM 2020/09/25/11 portant modification du règlement intérieur du fonds d'investissement métropolitain et CM 2020/12/01/25 portant modification du règlement intérieur du fonds d'investissement métropolitain et attribution de subventions au titre du fonds d'investissement métropolitain,

Vu l'avis du Comité FIM réuni le 11 mars 2021,

Considérant que les communes et EPT ont sollicité l'attribution d'une subvention au titre du fonds d'investissement métropolitain pour des projets qui s'inscrivent dans les compétences et priorités affichées par la Métropole,

Considérant l'intérêt, à titre dérogatoire et exceptionnel, d'ouvrir le bénéfice du FIM aux projets démarrés entre le 1^{er} décembre 2020 et le 23 mars 2021, et en lien avec la gestion de la crise sanitaire ou la relance de l'économie du territoire métropolitain, quelle que soit la date d'attribution de la subvention,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE l'octroi de subventions en investissement d'un montant total de 13 979 295 euros pour les projets et personnes publiques suivants :

Au titre de l'aménagement de l'espace métropolitain

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Etude sur le comblement et l'aménagement du secteur de l'ex RN2 Ouest	120 000 €
Bondy et Pavillons-sous-Bois	Bondy	Réhabilitation du Pont de la Forêt	26 002 €
Courbevoie	Département des Hauts-de-Seine	Aménagement d'une promenade sur les berges en aval du Pont de Courbevoie	497 070 €
Créteil	Créteil	Requalification de l'avenue Gallieni	81 435 €
Drancy	Drancy	Aménagement de pistes cyclables sur l'avenue Diderot et la rue de la Station	141 587 €
Marolles-en-Brie	Marolles-en-Brie	Remplacement de la passerelle du parc urbain	15 250 €

Villemomble	Villemomble	Réalisation d'une piste cyclable reliant la gare de Raincy-Villemomble à la gare de Gagny	126 878 €
Villeneuve-la-Garenne	Villeneuve-la-Garenne	Restructuration urbaine durable pour le désenclavement d'une zone d'activité	500 000 €
TOTAL			1 508 222 €

Soit 1 508 222 € pour 8 dossiers

Au titre de la protection de l'environnement (hors rénovation thermique)

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Antony	Antony	Réaménagement du Bois de l'Aurore	256 240 €
Argenteuil	Argenteuil	Achat de deux véhicules électriques	15 079 €
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Acquisition de vingt véhicules électriques	97 744 €
Bonneuil-sur-Marne	Bonneuil-sur-Marne	Acquisition de quatre véhicules propres	47 747 €
Chevilly-Larue	Chevilly-Larue	Création d'une cour oasis à l'école Pasteur	73 030 €
Clichy-la-Garenne	Clichy-la-Garenne	Création de jardins familiaux	112 820 €
Créteil	EPT Grand Paris Sud Est Avenir	Acquisition de douze véhicules électriques (6 véhicules utilitaires, 2 véhicules légers, 2 scooters et 2 vélos)	49 643 €
Drancy	Drancy	Aménagement et valorisation du square Ribot	12 518 €
Garches	Garches	Acquisition de 6 vélos à assistance électrique pour le service municipal de prévention et de sécurité	5 940 €
Gournay-sur-Marne	Gournay-sur-Marne	Acquisition de 2 vélos électriques pour la police municipale	1 539 €
Ivry-sur-Seine	Ivry-sur-Seine	Acquisition d'une balayeuse électrique	117 000 €
La-Queue-en-Brie	La-Queue-en-Brie	Création de deux bornes électriques	2 706 €
Le Perreux-sur-Marne	Le Perreux-sur-Marne	Acquisition de trois véhicules propres	17 309 €
Livry-Gargan	Livry-Gargan	Acquisition de véhicules électriques : 1 balayeuse, 2 véhicules légers, 5 vélos, 2 triporteurs et 1 navette	208 944 €
Maisons-Alfort	Maisons-Alfort	Création d'une maison de l'environnement	190 000 €
Malakoff	Malakoff	Acquisition de 10 véhicules électriques, d'un véhicule hybride et d'un vélo triporteur à assistance électrique	65 509 €
Meudon	Meudon	Installation d'une centrale photovoltaïque en toiture-terrasse de l'école primaire Monnet-Debussy	24 510 €
Neuilly-sur-Marne	Neuilly-sur-Marne	Achat de quatre véhicules hybrides pour la police municipale et de deux triporteurs électriques	32 981 €
Neuilly-sur-Seine	Neuilly-sur-Seine	Acquisition d'un autocar et de deux laveuses électriques	205 418 €
Pantin	Pantin	Travaux de dépollution du parc Diderot	500 000 €

Paris	Paris	Récupération de chaleur en égout sur le secteur de la Grange aux Belles	510 499 €
Puteaux	CCAS Puteaux	Acquisition de véhicules propres (4 voitures électriques)	30 432 €
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Création d'une trame noire	36 600 €
Saint-Cloud	Saint-Cloud	Création d'un lien paysager et de toitures végétalisées	109 765 €
Sevran	Sevran	Achat d'une balayeuse électrique	122 907 €
Sevran	Sevran	Installation de panneaux photovoltaïques sur deux bâtiments communaux (marché couvert Ballanger et pôle administratif Paul Eluard)	323 171 €
Sevran	Sevran	Acquisition de matériel alternatif au désherbage chimique pour l'entretien des terrains de sport	3 336 €
Sucy en Brie	Sucy en Brie	Installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques du parc automobile communal	8 785 €
Suresnes	Suresnes	Acquisition de dix-sept véhicules propres (deux véhicules hybrides et cinq vélos électriques pour la police municipale, dix véhicules électriques)	97 079 €
Tremblay-en-France	Tremblay-en-France	Travaux de raccordement des chaufferies de quatre sites municipaux au réseau de chauffage urbain	182 328 €
Villepinte	Villepinte	Acquisition d'un véhicule propre et installation de deux bornes de rechargement	8 860 €
TOTAL			3 470 439 €

Soit 3 470 439 € pour 31 dossiers

Au titre de la Protection de l'environnement (rénovation thermique)

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Travaux de réhabilitation thermique suite aux travaux d'extension de l'école Jules Ferry	58 871 €
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Réfection du chauffage et du sol de l'église Sainte Geneviève	74 000 €
Aubervilliers	Aubervilliers	Remplacement des menuiseries extérieures de l'école maternelle Jean-Jacques Rousseau	157 080 €
Bagnolet	OPH de Bagnolet	Réhabilitation thermique de 64 logements locatifs sociaux situés dans le quartier des Malassis	536 453 €
Bondy	Bondy Habitat	Réhabilitation de la résidence du Potager	1 000 000 €
Choisy-le-Roi	Choisy-le-Roi	Travaux d'amélioration de la performance énergétique sur le gymnase Rousseau	346 999 €
Clichy-sous-Bois	Clichy-sous-Bois	Rénovation thermique de l'école Jean Jaurès	279 333 €
Coubron	Coubron	Travaux de rénovation thermique et d'étanchéité sur la toiture de l'école primaire Georges Mercier	85 590 €
Fontenay-aux-Roses	Fontenay-aux-Roses	Travaux de rénovation thermique sur le Centre Communal d'Action Sociale	49 003 €

Garches	Garches	Remplacement de deux chaudières et d'une centrale de traitement d'air de trois équipements municipaux	84 970 €
Gennevilliers	Gennevilliers	Rénovation du Rez-de-chaussée de la Mairie	637 333 €
Ivry-sur-Seine	Ivry-sur-Seine	Rénovation de la chaufferie du foyer Ambroise Croizat	28 080 €
La-Queue-en-Brie	La-Queue-en-Brie	Remplacement des menuiseries extérieures de l'école Pauline Kermogard	40 000 €
Le Blanc Mesnil	Seine-Saint-Denis habitat	Réhabilitation de la Résidence Pasteur de 285 logements	1 000 000 €
Le Perreux-sur-Marne	Le Perreux-sur-Marne	Remplacement de menuiseries extérieures dans le groupe scolaire Paul Doumer - Brossolette	68 193 €
Le Perreux-sur-Marne	Le Perreux-sur-Marne	Remplacement de menuiseries extérieures de la Mairie	46 070 €
Le Pré-Saint-Gervais	Le Pré-Saint-Gervais	Rénovation énergétique et thermique de la Résidence autonomie le Clos Lamotte	1 000 000 €
Livry-Gargan	Livry-Gargan	Isolation thermique de l'école maternelle Bellevue	208 361 €
Meudon	Meudon	Réfection de l'étanchéité de la salle de dojo du gymnase Bel Air	11 367 €
Neuilly-Plaisance	Neuilly-Plaisance	Réhabilitation énergétique de l'Hôtel de Ville	454 925 €
Neuilly-Plaisance	Neuilly-Plaisance	Réhabilitation thermique de la Maison de la Culture et de la Jeunesse (MCJ) et de la Halte-jeux	192 200 €
Ormesson-sur-Marne	Ormesson-sur-Marne	Rénovation thermique du Centre Culturel Wladimir d'Ormesson	359 112 €
Paris	Paris	Rénovation des installations techniques de la piscine et des bains-douches Rouvet	530 730 €
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Rénovation des chaufferies de quatre sites municipaux (crèche La Caravelle, centre de loisirs Michel Ricard, école primaire Camus et groupe scolaire Jean Moulin)	91 913 €
Saint-Mandé	Saint-Mandé	Remplacement des équipements de chauffage par des chaudières à condensation dans quatre équipements communaux	64 077 €
Saint-Mandé	Saint-Mandé	Travaux de renforcement de l'isolation thermique des murs et parois vitrées de trois équipements communaux	95 748 €
Santeny	Santeny	Réfection de la charpente, de la toiture et de la façade de l'église Saint-Germain d'Auxerre	400 000 €
Savigny-sur-Orge	Savigny-sur-Orge	Création d'une Maison des Associations	579 485 €
Suresnes	Suresnes	Rénovation thermique de 6 bâtiments publics	286 820 €
Tremblay-en-France	Tremblay-en-France	Rénovation énergétique de l'école élémentaire Rosenberg	233 921 €
TOTAL			9 000 634 €

Soit 9 000 634 € pour 30 dossiers

APPROUVE le projet de convention-type joint, qui définit les modalités de versement de cette subvention d'investissement et sera conclu avec chaque bénéficiaire.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer chaque convention relative aux subventions d'investissement, et à prendre tout acte pour l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE le Président ou son représentant à procéder au contrôle de la réalisation des projets d'investissement financés par la métropole du Grand Paris au travers du fonds d'investissement métropolitain.

PRECISE que le bénéficiaire de la subvention s'engage à réaliser l'intégralité de la dépense déclarée et qu'un remboursement à due concurrence du trop-perçu pourra, à défaut, être demandé par la métropole du Grand Paris.

PRECISE que par dérogation au règlement en vigueur du fonds d'investissement métropolitain, et à titre exceptionnel, les projets démarrés entre le 1^{er} décembre 2020 et le 23 mars 2021 peuvent à titre exceptionnel faire l'objet d'une subvention au titre du fonds d'investissement métropolitain indépendamment de la date d'attribution de la subvention.

PRECISE que les subventions seront imputées en section d'investissement au compte 204 du budget 2021 sous réserve de son approbation.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication